POLITIQUE SUR UN MILIEU DE TRAVAIL EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET D'INTIMIDATION

Cette politique s'adresse à Alcoa, ainsi qu'à toute filiale, tout partenariat, toute coentreprise et à toute autre association commerciale contrôlés directement ou indirectement par Alcoa (collectivement appelés « la Société ») et à tout administrateur, tout dirigeant et tout employé de la Société.

Alcoa cherche à offrir un milieu de travail de confiance, sécuritaire, respectueux et inclusif pour tous, et exempt de harcèlement, d'intimidation, de comportements offensants ou irrespectueux. Ceci est le fondement de notre valeur Prendre soin de nos gens.

Il s'agit d'une politique mondiale qui couvre le harcèlement et l'intimidation qui se produisent à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de travail, comme lors de voyages d'affaires, d'événements liés au travail ou de fonctions sociales, de communications écrites, ou qui enfreignent notre politique sur les médias sociaux. Elle couvre le harcèlement, les microagressions et les comportements d'intimidation provenant des employés, des entrepreneurs, des fournisseurs, des clients ou des visiteurs, ou visant ceux-ci. Notre entreprise se conforme à toutes les lois nationales et locales interdisant le harcèlement, et notre Code de conduite interdit le harcèlement sur le lieu de travail. Les violations ne seront pas tolérées et peuvent entraîner des mesures disciplinaires ou le licenciement.

Bien que la définition légale du harcèlement et de l'intimidation puisse varier selon le pays ou la juridiction locale, la liste non exhaustive suivante de comportements est inacceptable et en violation de cette politique :

- Microagressions
- Comportement intimidant ou menaçant, verbal ou physique
- Commentaires ou blagues dégradants
- Manque de respect envers les autres en raison de caractéristiques individuelles
- Envoi ou affichage de contenu offensant ou pornographique (y compris les courriels, textos, messages instantanés ou images)
- Remarques désobligeantes raciales, ethniques, de genre, religieuses, homophobes ou liées à l'âge
- Harcèlement sexuel

Il est important de se rappeler que le harcèlement est défini en fonction des conséquences de nos actions sur les autres. Idéalement, les personnes concernées ou celles qui sont témoins d'une situation préoccupante partagent cette rétroaction au moment où elle se produit, ce qui crée une occasion de réagir de manière respectueuse une fois l'impact connu.

Si vous êtes témoin ou victime d'un comportement que vous jugez offensant, harcelant ou intimidant, nous comptons sur vous pour signaler ces préoccupations afin de garantir que nous opérons conformément à nos valeurs, politiques et code de conduite. La Politique anti-représailles d'Alcoa interdit expressément toute forme de représailles à l'encontre de toute personne qui signale un incident de bonne foi. Les préoccupations seront rapidement, impartialement et confidentiellement enquêtées et traitées.

Tout le monde chez Alcoa a le droit de se sentir en sécurité et respecté au travail et nous avons tous la responsabilité de nous exprimer et d'agir lorsque nous voyons quelque chose qui va à l'encontre des valeurs de l'entreprise, de la Politique d'égalité des chances en matière d'emploi ou du Code de conduite.

POLITIQUE SUR UN MILIEU DE TRAVAIL EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET D'INTIMIDATION

OÙ DIRIGER LES QUESTIONS OU SIGNALER LES PRÉOCCUPATIONS

Contactez la ligne d'intégrité d'Alcoa pour demander conseil ou soulever une préoccupation.